

# ANNEXE I

## Règlement d'examen

### LISTE DES DOMAINES

#### ❶ Domaine professionnel

#### ❷ Domaines généraux :

- Expression française ;
- Mathématiques – Sciences physiques;
- Vie sociale et professionnelle ;
- Education physique et sportive.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PETITE ENFANCE
---

INTITULÉ DES ÉPREUVES	Coef.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
-----------------------	-------	--	---	-------------------------------

#### DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1. Techniques sanitaires	4	CCF	Ponctuelle pratique	1 h 30 min
EP2. Techniques socio-éducatives et de loisirs	4	CCF	Ponctuelle pratique et orale	1 h 30 min
EP3. Techniques de service à l'utilisateur	4	CCF	Ponctuelle pratique	2 h 30 min
EP4. Sciences et technologie	4	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 h 30 min

#### DOMAINES GÉNÉRAUX

EG1 – Expression française	2	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 H
EG2 – Mathématiques – sciences physiques	2	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 H
EG3 – Vie sociale et professionnelle	1	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H
EG4 – Éducation physique et sportive	1	CCF	ponctuelle	
<i>Épreuve facultative de langue vivante étrangère*</i>		Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min

(\*) Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.